BPE GREEN HEXAGONE DÉCEMBRE 2031

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE VERT DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Vous souhaitez diversifier votre épargne sur un produit dont la performance potentielle dépend de l'évolution du marché actions français ? Vous disposez d'un capital que vous souhaitez placer sur une durée maximum de 10 ans ?

La formule **BPE Green Hexagone Décembre 2031** peut vous intéresser !

PÉRIODE D'OFFRE

Souscription ouverte du

13 septembre 2021 au 10 décembre 2021

Le produit émis par Natixis Structured Issuance (l'«Emetteur»), **véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A.** (le «Garant» ; Moody's : A1 / Fitch : A+ / Standard & Poor's : A au 28 juin 2021[1]). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

BPE Green Hexagone Décembre 2031 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé. Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.

Éligibilité : compte-titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de BPE Green Hexagone Décembre 2031 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Code ISIN : FR00140043B9

Document à caractère promotionnel

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

[1] Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

BPE
La banque privée de La Banque Postale

BPE - Société Anonyme à Directoire et Conseil
de surveillance au capital de 144 462 900 €.
Siège social : 62 rue du Louvre 75002 Paris. RCS Paris 384 282 968.
Établissement de crédit et société de courtage
en assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 004 983.

GROUPE LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

BPE GREEN HEXAGONE DÉCEMBRE 2031

Le titre de créance **BPE Green Hexagone Décembre 2031** peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de **BPE Green Hexagone Décembre 2031** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

Les termes « capital », « capital initial » et « capital initialement investi » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du titre de créance **BPE Green Hexagone Décembre 2031**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. L'investisseur supporte le risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Dans cette brochure, les calculs de TRAB sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 20/12/2021 (Date d'Observation Initiale) jusqu'à la Date d'Echéance (le 17/12/2031) ou, selon le cas, aux Dates de Remboursement Automatique Anticipé. En cas de vente du titre avant son échéance effective ou son remboursement anticipé (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel Brut peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel Brut indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. **En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription, l'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale. L'évolution du titre de créance BPE Green Hexagone Décembre 2031 pourra différer de l'évolution de l'Indice.**

CARACTÉRISTIQUES DE BPE GREEN HEXAGONE DÉCEMBRE 2031

- Un investissement **d'une durée conseillée de 10 ans.**
- Un niveau de remboursement qui dépend de l'évolution de l'indice Solactive® Ethique, Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5 %[1], **dividendes nets réinvestis minorés d'un montant forfaitaire de 5 % par an** (« l'Indice »).
- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé du capital[2] activable des mois 15 à 119,** si, à une Date d'Observation Mensuelle, le niveau de clôture de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial[3].
- **Le mécanisme de remboursement anticipé automatique du capital[2] est également assorti d'un gain plafonné à 0,60 %[2] par mois écoulé** (soit 7,20 % par année écoulée) depuis la Date d'Observation Initiale[4], si la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial[3] est positive ou nulle à l'une des Dates d'Observation Mensuelle[4].
- **En l'absence de remboursement automatique anticipé, à l'échéance des 10 ans, si l'Indice n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial[3],** l'investisseur reçoit l'intégralité du capital[2].
- **En l'absence de remboursement automatique anticipé, à l'échéance des 10 ans, si l'Indice a baissé de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial[3],** l'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.

[1] Veuillez vous référer à la description du sous-jacent en page 7.
[2] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
[3] Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le 20 décembre 2021.
[4] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

SCHÉMA DE MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

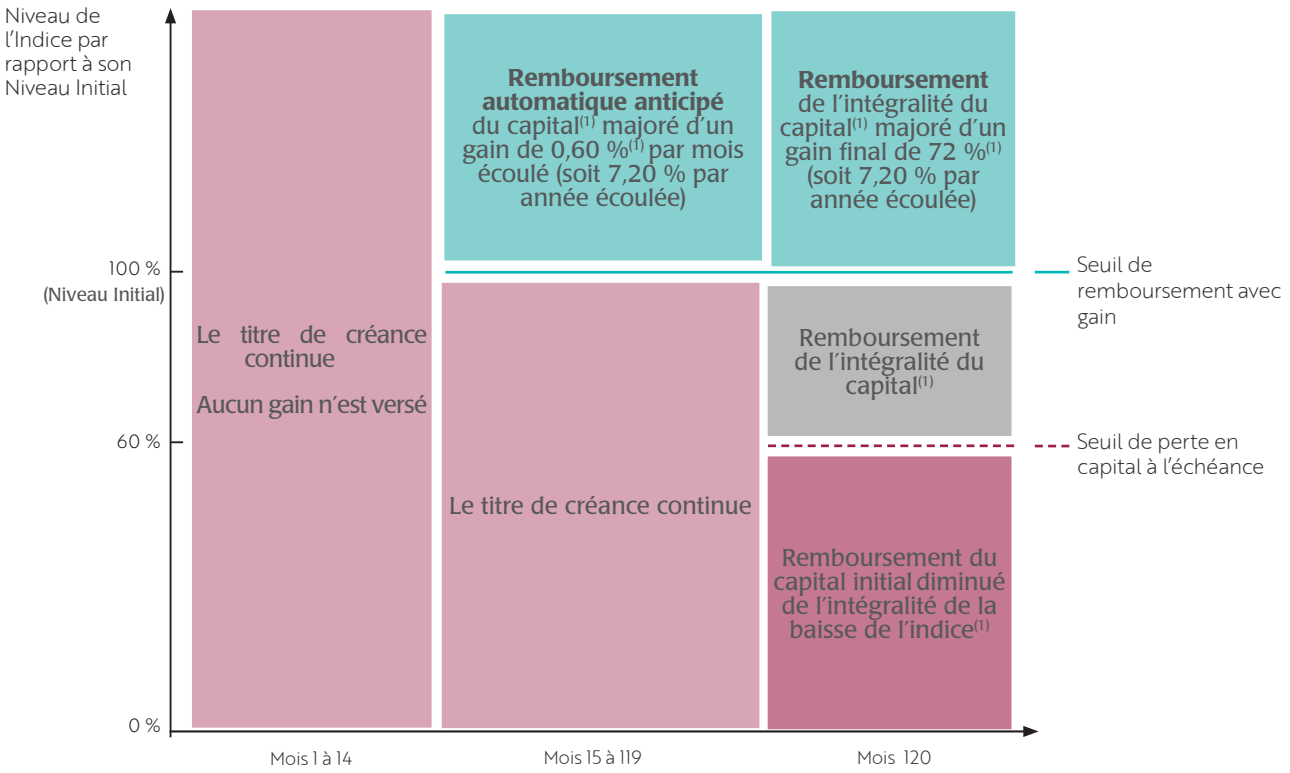

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Du mois 15 à 119, si à une Date d'Observation Mensuelle[1], le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial majoré d'un gain de 0,60%[2] par mois écoulé (soit 7,20% par année écoulée).
- A l'échéance des 10 ans, si BPE Green Hexagone Décembre 2031 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[1], l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 72 %[2], soit 7,20 % par année écoulée.
- A l'échéance des 10 ans, si BPE Green Hexagone Décembre 2031 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de l'intégralité de son Capital Initial[2], si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale[1].

INCONVÉNIENTS

- BPE Green Hexagone Décembre 2031 présente un **risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial). Le rendement de BPE Green Hexagone Décembre 2031 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 15 mois à 10 ans.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 0,60 % par mois écoulé, soit 7,20 % par année écoulée. Ainsi, l'investisseur pourra ne pas profiter pleinement de la hausse de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'Indice Solactive® Ethique, Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5 % ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'Indice au fil de l'eau, tout au long de la vie du titre de créance), puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne. Le dividende moyen réinvesti dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur à 5 %. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce niveau de montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Le titre de créance BPE Green Hexagone Décembre 2031 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent :** Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Emetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Emetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité :** Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risque lié au titre de créance vert :** bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de ces émissions de titres de créances verts pour financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts tels que définis par le Document-Cadre, il ne peut être exclu qu'ils n'y répondent pas de manière effective et/ou que les produits nets ne seront pas intégralement alloués aux prêts éligibles pendant l'ensemble de la durée des titres de créance verts.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent :** Solactive, l'administrateur du sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet évènement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
[2] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date d'Observation Initiale du 20 décembre 2021, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme Niveau Initial.

1 - MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Du mois 15 à 119, si à une Date d'Observation Mensuelle[1], le niveau de clôture de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit[2], à la Date de Remboursement Automatique Anticipé[1] correspondante :

L'intégralité du capital initialement investi
+
un gain de 0,60 % par mois écoulé, équivalent à 7,20 % par année écoulée

(soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,21 %[3] dans ce scénario)

Sinon, le produit continue.

2 - MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

En année 10, à la Date d'Observation Finale du 10 décembre 2031, si BPE Green Hexagone Décembre 2031 n'a pas été remboursé préalablement, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Cas défavorable : si le niveau de clôture de l'Indice a baissé de plus de 40 % (exclu) par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit[2], le 17 décembre 2031 :

La valeur finale[4] de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. **Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**

Cas intermédiaire : si le niveau de clôture de l'Indice n'a pas baissé de plus de 40 % (inclus) par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit[2], le 17 décembre 2031 :

L'intégralité du capital initialement investi

(soit un Taux de Rendement Annuel Brut nul[3])

Cas favorable : si le niveau de clôture de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit[2], le 17 décembre 2031 :

L'intégralité du capital initialement investi
+
un gain final de 72 %, soit 7,20 % par année écoulée.

(soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 5,57 %[3])

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
[2] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
[3] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRAB désigne le Taux de Rendement Annuel Brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).
[4] La valeur finale de l'Indice à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Information importante : la valorisation de BPE Green Hexagone Décembre 2031 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Mensuelle, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

Performance de l'Indice
Niveau de remboursement du support
Seuil de perte en capital à l'échéance (60 %)
Seuil d'activation du mécanisme de remboursement (100 %)
Gain
Plafonnement du Gain

Niveau de l'Indice

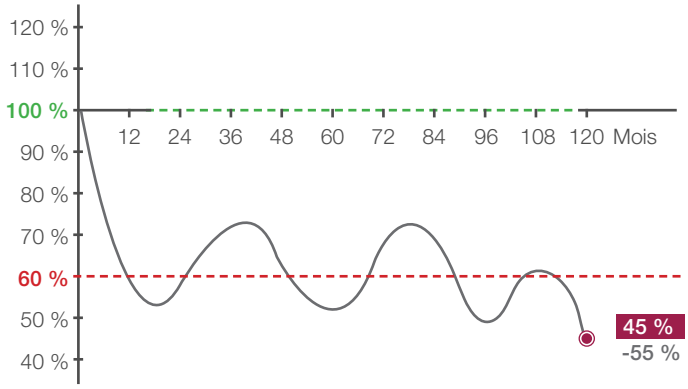

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Forte baisse de l'Indice à l'échéance (supérieure à 40 %)

- Des mois 15 à 119, aux Dates d'Observation Mensuelle, le niveau de clôture de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit continue jusqu'à son échéance.
- A la Date d'Observation Finale[1], le niveau de clôture de l'Indice est en baisse de 55 % par rapport à son Niveau Initial. L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'Indice, soit 45 % du capital initialement investi[2].
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut de -7,68 %[1] sur la durée d'investissement (égal au Taux de Rendement Annuel Brut obtenu pour un investissement direct dans l'Indice). L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.
- Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul à l'échéance des 10 ans.

Niveau de l'Indice

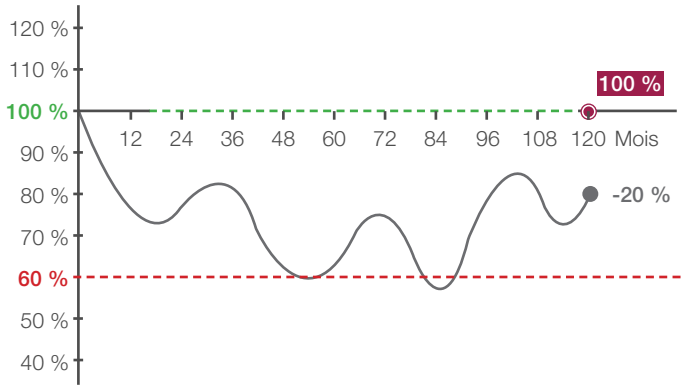

SCÉNARIO MÉDIAN

Baisse modérée de l'Indice à l'échéance (inférieure à 40 %)

- Des mois 15 à 119, aux Dates d'Observation Mensuelle, le niveau de clôture de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit continue jusqu'à son échéance.
- A la Date d'Observation Finale[1], le niveau de clôture de l'Indice est en baisse de 20 % par rapport à son Niveau Initial, il se maintient donc au-dessus du seuil de 40 % de baisse par rapport à son Niveau Initial.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initialement investi[1].
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut de 0 %[2] sur la durée d'investissement (contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -2,21 %[2] pour un investissement direct dans l'Indice).

Niveau de l'Indice

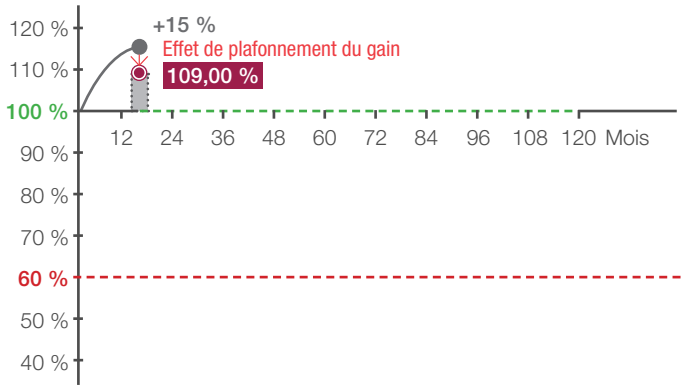

SCÉNARIO FAVORABLE

Hausse de l'Indice à l'issue du 15e mois

- À la première Date d'Observation Mensuelle, au mois 15, le niveau de clôture de l'Indice est en hausse de 15 % par rapport à son Niveau Initial.
- Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son capital initial augmenté d'un gain de 0,60 % par mois écoulé. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain). Il est remboursé à 109,00 % du capital initialement investi contre 115 % pour un investissement direct sur l'Indice.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut de 7,21 %[1] sur la durée d'investissement (contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 11,95 % pour un investissement direct dans l'Indice).

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.
[2] Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRAB désigne le Taux de Rendement Annuel Brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

DESCRIPTION DU SOUS-JACENT

L'indice Solactive® Ethique, Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5 % est un indice calculé et publié par Solactive. Il a été lancé en collaboration avec l'agence ISS-ESG®, leader dans la recherche ESG et la notation extra financière[1]. Sa philosophie ESG repose sur la conviction que l'éthique des affaires et la qualité de la gouvernance sont essentielles à une performance durable des entreprises, car elles garantissent la confiance qui lie les dirigeants avec leurs clients, leurs employés, et leurs partenaires. L'indice est composé de 30 entreprises françaises sélectionnées pour la qualité de leur gouvernance d'entreprise.

Ces 30 valeurs sont ensuite pondérées proportionnellement à leur capitalisation boursière, plafonnée à 7 %. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle. Le filtre gouvernance comprend les critères suivants :

- **Qualité et engagement des dirigeants** (intégration des enjeux RSE dans la stratégie de l'entreprise et dans la formule de rémunération variable des dirigeants, transparence de la rémunération des cadres dirigeants, absence de restructurations majeures récentes et, le cas échéant, des moyens ont été mis en œuvre pour limiter les conséquences sociales, diversité hommes-femmes au sein du management),
- **Ethique des affaires** (faible risque de controverses et existence d'un cadre de conformité)
- **Actionnariat** (les droits de vote des actionnaires sont équitablement répartis)
- **Indépendance** du conseil d'administration et des comités d'audit.

L'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur la période 2011-2021 s'élève à 3,22 % (source : Bloomberg). **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

Pour de plus amples informations sur l'Indice consulter le site de Solactive (https://www.solactive.com/Indices/?index=DE000SL0BQZ5), ainsi que différents sites d'informations finan-cières (ticker Bloomberg : SOLEIG Index ; CodeISIN : DE000SL0BQZ5, https://www.zonebourse.com/cours/indice/SOLEIG-TR-D5PC-EUR-113946829/)

VALEURS PRÉSENTES DANS L'INDICE SOLACTIVE® ETHIQUE, INDÉPENDANCE ET GOUVERNANCE RESPONSABLE FRANCE 30 DECREMENT 5 %

Valeurs présentes dans l'Indice[2]		
Air France-KLM	Electricite de France SA	Schneider Electric SE
Air Liquide SA	Euronext NV	SCOR SE
Airbus SE	Iliad SA	Société Générale SA
Alstom SA	Kering SA	Sodexo SA
AXA SA	Klepierre SA	Suez SA
BNP Paribas SA	Legrand SA	Valeo SA
Bouygues SA	L'Oréal SA	Veolia Environnement SA
Cie Générale des Ets Michelin SCA	Orange SA	Vinci SA
Crédit Agricole SA	Orpea SA	Vivendi SA
Danone SA	Pernod Ricard SA	Worldline SA/France

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Nous attirons votre attention sur le fait que la survenue d'un événement extraordinaire, comme l'épidémie mondiale de Covid-19, dont l'effet est de réduire la politique de distribution de dividendes de la plupart des sociétés françaises composant l'indice, affecte négativement la performance de l'indice Solactive® Ethique, Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5 % relativement à un indice standard comme le CAC® 40.

RÉPARTITION SECTORIELLE[2] DE L'INDICE SOLACTIVE® ETHIQUE, INDÉPENDANCE ET GOUVERNANCE RESPONSABLE FRANCE 30 DECREMENT 5 %



20,75 %	Biens et Services industriels	4,79 %	Services aux Collectivités
15,92 %	Banques	4,64 %	Automobiles et pièces détachées
8,37 %	Alimentaire & Boissons	4,56 %	Télécommunication
7,52 %	Assurance	3,26 %	Média
7,00 %	Produits et Services aux consommateurs	2,35 %	Voyage & Loisirs
6,58 %	Matériaux & Construction	1,25 %	Immobilier
5,82 %	Chimie	0,82 %	Santé
5,70 %	Retail	0,67 %	Services financiers

[1] Pour plus d'informations sur l'agence ISS-ESG, consulter le site de ISS https://www.issgovernance.com/esg/.
[2] Sources : Solactive, Bloomberg, dernier rebalancement au 04/08/2021

INFORMATIONS SUR LE TITRE DE CRÉANCE VERT

Avec BPE Green Hexagone Décembre 2031, BPE souhaite proposer à sa clientèle un investissement durable via un titre de créance vert.

Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. C'est dans le cadre de cette démarche responsable que BPE Green Hexagone Décembre 2031 offre aux investisseurs une opportunité de s'engager en faveur de la transition énergétique au travers d'un nouveau support : le titre de créance complexe vert.

Qu'est ce qu'un titre de créance complexe vert[1] ?

- Il s'agit d'un titre de créance destiné à financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts avec un impact environnemental positif.
- Il est émis par une institution (entreprise, entité publique, banque,...).
- Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'Émetteur.
- Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations[2] sur :
  - l'utilisation et la gestion des fonds,
  - le processus de sélection et d'évaluation des projets,
  - le reporting.

Engagements et principes[3] de BPE Green Hexagone Décembre 2031

BPE Green Hexagone Décembre 2031, émis par Natixis Structured Issuance finance ou refinance des prêts pour des projets d'énergies renouvelables, pour garantir une production d'énergie propre, plus respectueuse de l'environnement.

Critères d'éligibilité

Projets verts éligibles définis par Natixis S.A.[4] incluant des projets d'énergies renouvelables :

- existants, ou futurs
- de conception, de construction ; d'exploitation et de maintenance.

Respect des exigences environnementales

Méthodologie de sélection :
- respectant de fortes exigences environnementales
- validée par une agence indépendante de notation environnementale (VigeoEiris).

4 AVANTAGES

Traçabilité des fonds levés

Mécanisme garantissant que les fonds levés permettront de financer les projets verts. Contrôle externe effectué par un auditeur indépendant de Natixis S.A.[4]

Transparence et intégrité

Publication d'un reporting annuel[5], permettant un suivi transparent sur :

- le type de projets financés ;
- l'impact environnemental et social.

Exemples de projets éligibles



PHOTOVOLTAÏQUE
Installation de centrales photovoltaïques ou solaires à concentration



BIOMASSE
Production d'énergie à partir de la matière organique durable



HYDRAULIQUE
Construction de centrales hydroélectriques



EOLIEN
Installation et raccordement de fermes éoliennes à terre ou en mer

[1] Le facteur de risque associé au titre de créance complexe vert est précisé dans la section Facteurs de Risques en page 4 de ce document.
[2] Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles »
https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/
[3] Consulter le document cadre relatif aux obligations vertes sur le site de BPCE:
https://groupebpce.com/investisseurs/dette/obligations-vertes
[4] Natixis S.A. est la maison mère de Natixis Structured Issuance
[5] Publication du reporting annuel sur le site de BPCE : https://groupebpce.com/investisseurs/dette/obligations-vertes

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Instrument Financier	Titre de créance complexe vert de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 11 juin 2021 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n°21-220.
Émetteur	Natixis Structured Issuance S.A. (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A1 / Fitch : A+ / S&P : A au 28 juin 2021). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de souscription	Du 13 septembre 2021 (9h) au 10 décembre 2021 (17h)
Devise	Euro (€)
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Code ISIN	FR00140043B9
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Sous-jacent	Solactive® Ethique, Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5 % (code Bloomberg : SOLEIG Index ; Code ISIN : DE000SL0BQZ5), calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an, sur une base quotidienne.
Prix d'émission	100,00 % de la Valeur Nominale
Date d'Observation Initiale	20 décembre 2021
Date d'Émission et de Règlement	13 septembre 2021
Dates d'Observation Mensuelle	Le 10 de chaque mois, ou le Jour de Bourse suivant si le 10 du mois n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 10 mars 2023 (inclus) et jusqu'au 10 novembre 2031 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 5e Jour de Bourse suivant la Date d'Observation Mensuelle, à partir du 17 mars 2023 (inclus) et jusqu'au 17 novembre 2031 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date d'Observation Finale	10 décembre 2031
Date d'Échéance	17 décembre 2031
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'indice le 20 décembre 2021
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1 %.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Publication de valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum de 6.00% du montant nominal des Titres de créance placés. Le paiement de ces commissions pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification desdites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous la responsabilité de BPE qui commercialise le produit BPE Green Hexagone Décembre 2031.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi, le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **BPE Green Hexagone Décembre 2031** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il convient de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **BPE Green Hexagone Décembre 2031** est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'assureur d'une part, l'émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unité de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 11 juin 2021 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le n° 21-220 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 9 septembre 2021 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Ils sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/171/PROGRAM_SEARCH, https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/ FR00140043B9/FT/DS) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché règlementé.
Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est règlementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT SOLACTIVE

L'instrument financier n'est en aucune façon sponsorisé, promu, vendu ou avalisé par Solactive AG et Solactive AG n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou du Cours de l'Indice à tout moment ou à toute fin. L'Indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG met tout en oeuvre pour s'assurer au mieux que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations vis-à-vis de l'Emetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenu de signaler des erreurs relatives à l'Indice à des tiers, y compris et sans restriction des investisseurs et ou des intermédiaires financiers de l'instrument financier. Ni la publication de l'Indice par Solactive AG, ni l'octroi de licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice aux fins d'une utilisation liée à l'instrument financier ne constituent une recommandation de la part de Solactive AG d'investir dans ledit instrument financier ou une garantie ou une opinion de Solactive AG sur tout investissement dans cet instrument financier.

Natixis
Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 052 733 329,60 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524
Date de rédaction de la brochure: 28 juin 2021

BPE
La banque privée de La Banque Postale